



Décision n° 523/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame JEAN Maëva en tant qu'esthéticienne du 5 au 9 novembre 2024,
- Madame DELAGE Charlyse en tant qu'agent d'entretien du 9 au 10 novembre 2024,
- Madame RAFFIN Clara en tant qu'agent d'entretien du 9 au 10 novembre 2024,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade le 10 novembre 2024,
- Monsieur RENSON Éric en tant que surveillant de baignade du 10 au 16 novembre 2024,
- Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 16 au 17 novembre 2024,

Fait à Jonzac,
Le 05 NOV. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON